



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le mardi 16 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Daniel RENAULT, Micheline VOINIER, Fabienne BECHET, Micaela PTAK, Sandrine PINCON, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Angélique MENAGE à Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT à Fabienne BECHET, Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, François Rémy MONNIER à Thierry LABARTHE

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Daniel RENAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE D’AFFICHAGE 27/03//2013

DATE DE CONVOCATION 27/03/2013

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars est validé à l’unanimité.

L’inauguration de l’éco station des Prés Foulons a eu lieu le 12 avril 2013 en présence du président du Conseil Général et du Directeur Territorial de l’Agence de l’Eau Seine Normandie. Cette inauguration rassemblant les différents partenaires ayant travaillé sur le projet sera suivie de portes ouvertes proposées aux Nézelais ainsi que des visites pédagogiques pour les scolaires, en effet il n’était logiquement pas possible d’inviter l’ensemble de la population à cette inauguration. Cependant le conseil des sages et la directrice de l’école étaient présents et une information complète est prévue dans le prochain Nézelais sur ce sujet. Cette station, la 1^{ère} de ce type en Ile de France, citée comme « éco-exemplaire » est une véritable fierté pour notre petit village.

Suite à l’appel lancé par le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2012, invitant et encourageant les Nézelais intéressés par la création d’une association en faveur d’une déviation de la RD191, tant espérée depuis des décennies, une réunion a été organisée le samedi 06 avril en mairie en présence de ceux qui avaient répondu à cet appel.

Monsieur le Maire avait pris soin d’inviter les élus mobilisés sur ce sujet ainsi que les membres du conseil des sages afin de bénéficier d’un éclairage sur les nombreuses actions passées depuis l’origine du projet.

Monsieur le Maire attirait particulièrement l'attention des participants sur le fait que dans le nouveau Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF 2013), l'ancien tracé de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre n'y figure plus, et qu'il était nécessaire de désapprouver l'abandon total de toute solution de déviation de notre village par le Conseil Régional. Aussi monsieur Turpin a invité chacun à porter un avis défavorable au SDRIF 2013 dans le registre d'enquête publique, ouverte jusqu'au 30 avril 2013 (le lieu d'enquête le plus proche de Nézel étant en mairie de Mantes la Jolie).

Cette réunion fut l'occasion d'échanger sur la problématique des nuisances intolérables de la RD191 et les actions mutuelles et concertées à mettre en place ensemble à court terme.

A l'issue de ces échanges l'ensemble des participants étaient à la majorité favorable à la création d'une association en faveur d'une déviation pour notre village en axant son action sur 2 objectifs principaux :

- Obtenir une déviation des poids lourds
- Suite à l'abandon par le SDRIF de la liaison Seine Aval/St Quentin en Yvelines (ancienne « Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre »), relancer avec le soutien de la municipalité, les actions en faveur de déviations locales alternatives.

Suite aux incivilités de plus en plus fréquentes des loueurs de nos salles communales (salle des fêtes et salle polyvalente) engendrant des dégradations intolérables, la commission location de salles s'est réunie et a décidé de mettre en place plusieurs actions visant à 'durcir' la réglementation des mises à disposition :

- Augmentation du montant de la caution qui passe de 800 euros à 1500 euros.
- Institution d'un versement en liquide de 200 euros pour la remise en état de la salle qui devra être versé en mairie avec le chèque de caution.
- Limitation des locations aux extra muros uniquement pour les communes de notre territoire (CCSM, Bazemont, La Falaise, Maule, Epône, Mézières Sur Seine).
- Il est rappelé que les Nézelais peuvent réserver les salles autant de fois qu'ils le souhaitent.

ORDRE DU JOUR

- 1) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural à Nézel.

1) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural à Nézel DLB 2013/21

Pour rappel, le contrat rural est un programme de travaux hautement subventionné par la prise en charge par le département et la région de 80% des dépenses plafonnées à 370 000 euros pour les communes de notre strate. C'est un contrat incontournable pour notre village qui peut être souscrit tous les cinq ans, nous permettant de financer nos principaux investissements.

Pour mémoire le 28 novembre dernier le conseil municipal a délibéré pour décider des programmes à inscrire au contrat rural 2013 :

- 1) un volet école pour 150 000 euros, consistant à rénover les bâtiments de l'école Pasteur, la salle d'éveil et de gymnastique, la cuisine du réfectoire, des aménagements permettant un agrandissement de la BCD et l'amélioration des accès à l'étage pour une meilleure circulation. Des aménagements extérieurs au niveau de l'entrée de l'école sont également prévus.
- 2) un volet aménagement du rez de chaussée de la villa Bellevue (mise aux normes en vue d'y réaliser la « maison des Nézelais »)
- 3) un volet installation d'aires de jeux à l'espace Pierre Brémard

4) un volet finalisation de la rénovation du mur du cimetière ainsi que des travaux de finition de l'allée conduisant au columbarium

Les trois derniers volets totalisant 100 000 euros.

Les trois volets totalisent 250 000 euros subventionnés à 80%

Cout résiduel pour la commune 50 000 euros

Au budget primitif 2013 nous avons inscrit 86 000 euros de dépenses TTC sur le contrat rural pour 57 000 euros de subventions soit un cout résiduel pour la commune de 19 000 euros.

Le présent marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce contrat rural, à savoir :

- Etudes d'avant-projet sommaire.
- Etudes d'avant-projet définitif.
- Etudes de projet.
- Assistance pour la passation des contrats de travaux.
- Direction de l'exécution des travaux.
- Assistance lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.
- Assistance administrative pour le montage du contrat rural et le montage des dossiers de subventions.
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination.

Le 08 avril 2013, la commission chargée du dossier a analysé les offres reçues. 5 entreprises ont répondues à la consultation :

- KEROSENE,
- GRAAL,
- LVA,
- H=L,
- VINCESLAS.

Compte tenu des critères d'attribution exigés :

- 65% pour la valeur technique du dossier et les éléments présentés,
- 35% pour le prix des prestations.

La commission expose l'analyse des offres qu'elle a effectuée et propose de retenir la Société LVA, située à MEULAN, qui a été la mieux 'disante ' sur l'ensemble des propositions étudiées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 28 du code des marchés publics,

Considérant la nécessité de faire appel à un assistant maitre d'oeuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural sur Nézel,

Vu l'avis de marché publié au BOAMP le 19/03/2013,

Vu le procès-verbal du 08 avril 2013 de la commission chargée du dossier ,

Considérant que l'offre de la société LVA, située à MEULAN, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

A l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Maitrise d'œuvre pour la réalisation de 4 opérations distinctes en contrat rural à Nézel avec la société LVA pour les montants du marché suivant : 25 930 euros HT
(Vingt-cinq mille neuf cent trente euros)

| | Montant HT |
|-----------------------------------|---------------------|
| Honoraires (mission de base) | 19 500 |
| Honoraires (mission pilotage OPC) | 6 400 |
| TOTAL GENERAL | 25 930 euros |

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, la séance est close à 22H55.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NEZEL**

SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le mardi 16 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Daniel RENAULT, Micheline VOINIER, Fabienne BECHET, Micaela PTAK, Sandrine PINCON, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Angélique MENAGE à Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT à Fabienne BECHET, Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, François Rémy MONNIER à Thierry LABARTHE

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Daniel RENAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

| Prénom, nom | Emargement ou à défaut raison de l'empêchement |
|--------------------------|---|
| Dominique TURPIN | |
| Daniel RENAULT | |
| Micaela PTAK | |
| Thierry LABARTHE | |
| Sandrine PINCON | |
| Micheline VOINIER | |
| Fabienne BECHET | |